

Le 28 novembre 2022

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

**DECISION DU PRESIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATION**

**ROANNAIS
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2022-393

Action culturelle

Saison culturelle 2022/2023

Contrat de Cession

Association « Théâtre à la Coque »
Spectacle « BYNOCCHIO DE MERGERAC »

CHOUET FESTIVAL
Le 10 février 2023

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022, portant statuts de Roannais Agglomération, et notamment la compétence facultative « Action culturelle » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour approuver tout contrat d'acquisition ou de cession, à titre gratuit ou onéreux, de droits de propriété intellectuelle (littéraire, artistique, industrielle, brevets, logiciels, développements applicatifs...);

Considérant que le spectacle « Mon nouveau concert rock » de l'association « Théâtre à la Coque » répond à la programmation de la saison culturelle 2022/2023 ;

Considérant le contrat de cession du spectacle de cette compagnie pour un montant de 4 449.99 € TTC ;

Certifié exécutoire	05 DEC. 2022
Reçu en préfecture	30 NOV. 2022
Publié	05 DEC. 2022

DECIDE

- D'approuver le contrat de cession avec l'association « Théâtre à la Coque », portant sur la réalisation du spectacle intitulé « BYNOCCHIO DE MERGERAC », pour un montant de 4 449,99 € TTC, comprenant la cession, les repas, et le transport ;
- De préciser que ce spectacle sera présenté dans le cadre du Chouet Festival le 10 février 2023 à SAINT ANDRE D APCHON.

Par délégation du Conseil communautaire,



Le Président
Yves Nicolin
Maire de Roanne